

Envoyé en préfecture le 03/04/2024 Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 26/03/2024

ID: 040-200069417-20240326-CC2024_32-BF

Délibération n°2024-32

Date de la convocation: 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 39

- dont « pour » : 39

- dont « contre » : 0

- « abstention » : 0

Objet: Adoption du Budget primitif du Budget principal 2024

Le mardi 26 mars 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, salle Aspremont, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents: Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

<u>Procurations</u>: Christian DAMIANI à Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE à Véronique GOMES, Serge LASSERRE à Bernard MAGESCAS, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Roger LARRODE à Valérie BRETHOUS, Henri LALANNE à Annie LAGELOUZE

<u>Absents</u> : Bernard DUPONT, Stéphane BELLANGER, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Guy BAUBION BROYE, Sophie ROBERT

Secrétaire de séance : Jean-Luc SEMACOY

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à compter de l'exercice 2023,

CONSIDERANT la présentation du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en conseil communautaire du 12 février 2024,

Considerant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 12 février 2024, Considerant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté de

Communes du Pays d'Orthe et Arrigans présenté par le Président, .

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

Fonctionnement:

Dépenses : 18 751 984,42 euros Recettes : 18 751 984,42 euros

Investissement:

Dépenses : 4 010 485,21 euros Recettes : 4 010 485,21 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Le Président,

Jean-Marc LESCOUTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours,fr pour les particuliers justiciables.